

SPECIAL CANTONNALES

LES

DE

LUIS

SUPPLEMENT AU NUMERO 14



4. CANTON

- Quelles sont les attributions ?
- (1) vote le budget départemental (400 millions en 1977).
- (2) émet les emprunts départementaux.
- (3) émet les emprunts départementaux (préfecture).
- (4) émet les emprunts départementaux (préfecture).

Est donné au pompier subséquent le à l'agence de "journal" qui est donc distribué gratuitement à chacun.

Bien que nous soyons tous dans l'équipe d'horizons politiques assez différents, cela ne nous a jamais empêché de faire passer l'information objective (que certains trouvent froide) avant nos idées personnelles.

Pourquoi ce numéro ?

Les 18 et 25 mars, nous allons élire notre conseiller général. Les candidats ne manqueront certainement pas d'organiser plusieurs réunions d'information dans lesquelles ils pourront essayer de définir les raisons qui les ont poussés à se présenter. Quelques centaines de personnes seront touchées par ces déclarations or, sur les 3746 habitants du canton, il y avait en 1978, 3336 électeurs. Gageons que ces 3336 personnes n'assisteront pas toutes aux différentes réunions.

Et puis, il y a les questions qu'on ne pose pas, qu'on n'ose pas poser, celles dont on croit connaître la réponse à l'avance vu "l'étiquette" politique du candidat, les idées reçues, les jugements préfabriqués...

Alors, la petite équipe de "l'Echo de Lhuis" s'est dit : pourquoi pas ? et si on posait nous-mêmes un certain nombre de questions par écrit à chaque candidat ? et bien sûr les mêmes questions dans le même ordre .

Et puis ce numéro d'intérêt cantonal, pourquoi ne le tirerait-on que pour la commune de Lhuis ? En fin de co pte, le canton entier a bien droit à cette information aussi.

Discuter pendant deux heures, aller voir les candidats, leur remettre le questionnaire, taper les réponses, tirer les feuilles, agraffer, et voilà.

Et merci aux candidats pour leur amabilité.

Qu'est-ce qu'un Conseiller Général ?

- * Chaque canton élit 1 Conseiller Général. Leur nombre est donc fonction du nombre de canton dans le département (38 pour l'Ain).
- + Le Conseiller Général est élu pour 6 ans renouvelable par moitié tous les 3 ans, donc 19 cette année seront élus, et forme avec ses collègues élus le Conseil départemental.
- + Quelles sont ses attributions :
 - il vote le budget départemental (400 millions en 79).
 - il administre les biens départementaux.
 - il s'occupe de l'entretien des propriétés départementales (préfecture, sous-préfecture, hôpitaux, hospices, réseaux routier...).

- il vote les subventions demandées par les communes pour des travaux importants (réseau électrique, chemins, réseaux d'eau, salle des fêtes...).

- il représente les électeurs de son département et peut par conséquent adresser au gouvernement des avis, des réclamations, des vœux.

- chaque conseil participe aux élections sénatoriales.

+ Fonctionnement :

- les séances du Conseil Départemental sont publiques. Le préfet y assiste de droit.

- la loi prévoit 2 réunions obligatoires par an. Ce sont des sessions ordinaires. Bien entendu des sessions extraordinaires peuvent être décidées.

- les décisions prises à l'issue de ces délibérations sont exécutoires, sauf si le préfet en demande l'annulation dans les 15 jours qui suivent.

+ La commission départementale :

- le conseil général ne se réunissant que 2 fois par an, c'est la commission départementale qui assure la gestion permanente des affaires du département.

- elle comprend de 4 à 7 membres élus au sein du Conseil général.

- elle se réunit mensuellement. Les séances ne sont pas publiques.

- attributions : la commission départementale

• prépare les sessions du conseil général,

• vérifie l'exécution des décisions du conseil général,

• répartit les subventions votées,

• contrôle l'administration du préfet,

• expédie les affaires courantes.

+ Le budget départemental :

- le département possède son budget propre.

• les dépenses d'intérêt départemental sont couvertes par les recettes locales.

• les dépenses engagées pour le compte de l'état sont couvertes par des subventions.

- le budget est préparé par le préfet (le maire dans la commune), est soumis à la commission départementale, est voté par le conseil général (conseil municipal dans la commune).

- comme le budget communal, il est voté en 2 fois : budget primitif et budget supplémentaire.

- l'ordonnateur des dépenses du département est le préfet (le maire dans la commune).

- la gestion du budget est assurée par le trésorier-payeur général (le percepteur dans la commune).

=====

1° Pouvez-vous vous présenter en une dizaine de lignes tout en indiquant les motivations de votre candidature ?

Je suis agriculteur à Innimont. Je suis maire de ma commune, mais auparavant j'ai été conseiller municipal et pendant 15 ans secrétaire de mairie. En outre, depuis 20 ans, j'occupe des responsabilités dans le monde agricole sur le plan local, départemental et régional.

Je n'ai le soutien d'aucun parti et c'est sans contrainte que je pourrai apporter mon aide à tous les citoyens du canton, quelles que soient leurs opinions politiques.

Les motivations de ma candidature sont de deux ordres :

- développement et prospérité du canton pour une amélioration permanente des conditions de vie de ses habitants.
- le désir de mettre mes connaissances et mes compétences au service de la collectivité.

2° Quelles actions comptez-vous entreprendre pour lutter contre l'exode rural et pour favoriser un renouvellement de la population agricole ?

L'exode rural est un phénomène qui touche les villages agricoles et plus spécialement ceux de montagne. C'est un problème d'emploi pour les enfants d'agriculteurs destinés à quitter la ferme : soit pour cause de revenus insuffisants, soit par manque de place. C'est aussi un problème de conditions de vie en montagne.

Pour enrayer l'exode rural, il faut tout d'abord favoriser le maintien et le renouvellement de la population agricole. Pour cela :

1) éviter la disparition des exploitations viables et faciliter l'installation des jeunes en leur obtenant les aides techniques et financières prévues à cet effet.

2) orienter le développement d'actions collectives par des financements spécifiques : amélioration pastorale, restructuration foncière, commercialisation des produits.

3) favoriser la double activité qui peut permettre à certains ayant des revenus agricoles insuffisants, de trouver un complément de ressources :

D'autres actions peuvent également freiner l'exode rural :

- développement du tourisme et de l'artisanat : 2 activités qui sont très encouragées par les pouvoirs publics.

- faciliter de déplacements aux migrants qui chaque jour vont travailler dans les entreprises extérieures.

3° Etes-vous favorable à une gestion communale élargie (syndicat intercommunal à vocations multiples) ? Si oui, dans quel domaine ?

Notre canton est constitué de deux secteurs géographique :

- la plaine détentrice d'emploi avec une industrialisation qui se développe.
- la montagne, secteur à vocation agricole et aussi de détente, qui connaît une chute démographique importante par manque de travail.

Deux secteurs différents qui se complètent, mais aussi, des communes voisines dans un même secteur connaissant des difficultés et des problèmes communs. De ces situations devrait naître une solidarité, une identité d'intérêt, liant les uns aux autres.

La collaboration des communes du canton au sein du SIVOM créé en 1960 n'a jamais été effective. Plus réaliste serait une collaboration des communes dans des syndicats à vocations particulières (adduction d'eau, assainissement, destruction des ordures, transports, etc...). Alors, peut-être, naîtra une prise

de conscience permettant d'accéder à une politique d'aménagement intercommunal au niveau du canton.

4° Le canton est déchiré scolairement entre Lagnieu et Belley. Que comptez-vous faire pour l'implantation d'un collège sur le canton ?

Le projet de la création d'un secteur scolaire avec la construction d'un collège dans le canton rejoint parfaitement le désir de tous : responsables locaux et responsables d'aménagement du territoire, enseignants et parents. Le souhait de voir se concrétiser cette réalisation a été transmis par toutes les municipalités aux pouvoirs publics.

Le rôle du Conseiller Général est de défendre ce projet afin qu'il se réalise au plus vite et trouve le financement nécessaire. Au niveau du choix d'implantation, différents critères devront être étudiés.

5° Le canton est déséquilibré au point de vue de la petite industrie. Que comptez-vous faire pour un rééquilibrage et pour un développement de l'artisanat ?

Au moment où nous constatons une diminution des emplois dans les activités agricole, il serait inconscient de ne pas rechercher d'autres activités pour compenser. L'artisanat permet de lutter efficacement contre l'exode rural.

Les candidats artisans ont besoin d'interventions individuelles de la part des responsables : recherche et achat du lieu d'implantation, étude des marchés, attributions d'aides ...

L'industrie, le secteur le plus évolutif est certes, la région des Granges de Montagnieu, Serrières, Briord, et qui, je crois, renferme beaucoup d'espoirs pour le canton.

D'autres zones pourraient évoluer créant ainsi un rééquilibrage de l'industrialisation cantonale. Avec les implantations industrielles existantes, la partie sud du canton pourrait envisager un développement dans ce domaine compte tenu de la main d'oeuvre qui craint d'être disponible sur le secteur montagne.

Certaines conditions sont à réunir :

- découvrir l'entreprise candidate, en fonction des marchés.
- mettre en place une infrastructure d'accueil.
- envisager un développement des services et de l'urbanisme...

Toutes ces exigences ne dépendent pas uniquement de la volonté du conseil général, mais aussi de la compréhension et du dynamisme des responsables locaux. L'industrie et l'artisanat sont les chances de survie du milieu rural.

6° Etes-vous favorable à une expansion touristique du canton (limites et moyens) ?

Notre canton attire chaque année beaucoup de promeneurs et de vacanciers. La réputation touristique n'est plus à faire... Ce développement doit être encouragé, mais guidé et contrôlé. Il faut promouvoir le tourisme vert, le tourisme social avec la participation des collectivités locales et des habitants et encourager les initiatives particulières (hôtels, fermes, auberges, gîtes ruraux, parcours de nature équestre et pédestres, ski...) faire en sorte que notre région ait des points d'étapes pour retenir les gens de passage.

Il y a aussi un tourisme auquel je crois beaucoup, le tourisme climatique :

création d'établissements d'accueil pour les enfants pouvant séjourner toute l'année ou plus simplement des gîtes d'enfants. Le tourisme peut être exploité en double activité, mais aussi en activité principale intéressante.

A éviter, le grand tourisme de masse qui ne profite pas à la population et qui a un effet de bouleversement sur une région.

7° Que comptez-vous faire pour favoriser l'animation et les loisirs du canton ?

En matière d'animation, il est bon de s'appuyer sur les structures existantes : comités des fêtes, sociétés locales diverses, syndicat d'initiative. Toutes ces sociétés doivent éviter de sélectionner leurs participants, de créer une certaine ségrégation. Les sociétés locales sont un moyen d'intégrer à la vie des villages, les résidents secondaires qui se trouvent parfois laissés en marge.

Beaucoup de possibilité dans l'utilisation des loisirs :

- pratique de la chasse, de la pêche, des promenades.
- pratique des sports nécessitant la construction de salles et aménagement de terrain dans certaines localités, aménagement de plans d'eau et champ de neige.
- présentation de spectacles, réunions, conférences.

Il faut des aides aux initiatives communales ou privées, qui permettraient par toutes ces activités, une saine utilisation des heures de loisirs. Il faut faciliter l'organisation des loisirs afin d'écarter la jeunesse de la débauche et de la délinquance et de permettre son épanouissement dans une atmosphère de sécurité.

Monsieur Gérard DEGLISE

1 - Pouvez-vous vous présenter en une dizaine de lignes tout en indiquant les motivations de votre candidature ?

- 33 ans, marié et père de 2 enfants, j'exerce depuis 10 ans la profession d'instituteur à LHUIS. Je suis candidat à ces élections parce que mes camarades m'ont confié cette tâche, et que, militant, il ne pouvait être question pour moi de fuir cette responsabilité. Ensuite mon travail d'élus syndical au service des enseignants du département, l'exercice actif de mon mandat de conseiller municipal de LHUIS, m'ont permis d'acquérir une expérience de la vie publique que je souhaite mettre au service de mes concitoyens. Enfin, vivant depuis 10 ans dans ce coin du BUGEY, je m'y suis attaché, et je suis préoccupé par son avenir, et soucieux de contribuer à ce qu'il soit, pour tous ses habitants, le meilleur possible.

2 - Quelle action comptez-vous entreprendre pour lutter contre l'exode rurale et pour favoriser un renouvellement de la population agricole ?

- Lutter contre la désertification des campagnes doit être une priorité. Pour cela il faut conjuguer un certain nombre d'actions. D'abord, il faut que l'agriculteur puisse vivre de son travail donc que celui-ci soit rémunéré à sa juste valeur: ceci implique que les revendications des agriculteurs en matière de prix agricoles soient entendues des pouvoirs publics.

De même le système de protection sociale doit être amélioré (revalorisation des bases de l'I.V.D.) et les agricultrices doivent se voir dotées d'un véritable statut. Ensuite la terre, instrument de travail, doit leur être réservée, pour permettre en particulier l'installation des jeunes (démocratisation des S.A.F.E.R.). Le tissu social des campagnes doit être revitalisé par le maintien et la création d'emplois non agricoles, et le cadre social amélioré, par le maintien et le développement des services publics et des équipements collectifs (voirie, égouts, électrification, écoles etc.....)

3 - Etes-vous favorable à une gestion communale élargie (syndicat intercommunal à vocations multiples)? - Si oui dans quel domaine?

- Le terme de "gestion communale élargie" ne me paraît pas convenir, car il recouvre trop d'ambiguïté: je lui préfère celui de coopération intercommunale. Celle-ci doit reposer sur des principes clairs dont deux me semblent impératifs:

a) toute coopération ne peut qu'être libre et volontaire ce qui m'amène à rejeter toutes formes de celle-ci qui seraient le résultat de contraintes administratives ou financières.

b) La commune est un niveau d'expression démocratique, et les conseils municipaux qui en sont l'émanation doivent rester maîtres de leur souveraineté.

Sur ces bases, et pour résoudre des problèmes précis qui leur sont communs, plusieurs communes peuvent conjuguer leurs efforts et leurs moyens. Voilà pourquoi le syndicat à vocations multiples ne me paraît pas une structure assez souple, et que des syndicats à vocation unique sont

préférables. Je ne vois pas de domaines réservés, ou d'autres interdits, à la coopération: c'est aux conseils municipaux de le déterminer.

4 - Le canton est déchiré scolairement entre LAGNIEU et BELLEY que comptez-vous faire pour l'implantation d'un collège sur le canton ?

- Le problème du C.E.S. est une grande question: c'est un élément fondamental pour redonner vie au canton. J'ai pour ma part contribué aux différentes actions d'information et de concertation qui ont déjà eut lieu. A mes requêtes l'administration reste sourde. Quand on sait, suite au vote du budget de l'éducation nationale, que la dotation de l'Etablissement Public Régional pour les investissements en matière d'éducation est passée de 36 millions de frs à 24 millions de frs (-34%) on comprend mieux cette discrétion. Il faut que ce dossier revienne à la surface, soit pris en compte par les pouvoirs publics: c'est le rôle du conseiller général, en relation avec les municipalités, en s'appuyant sur l'action des parents, de faire avancer les choses.

5 - Le canton est déséquilibré du point de vue de la petite entreprise. Que comptez-vous faire pour un rééquilibrage et pour un développement de l'artisanat ?

- La question de l'emploi est vitale pour l'avenir du canton, pour que les quelques 500 jeunes qui, dans les 10-15 prochaines années vont sortir de l'école, puissent rester chez nous. Il faut veiller d'abord au maintien des emplois existants. Il faut créer les conditions pour de nouvelles implantations de P.M.E. offrant des emplois variés et hautement qualifiés. Pour cela il faut désenclaver le canton, en veillant à son raccordement aux grands axes de communications régionaux, en même temps qu'il faut améliorer les voies de circulation dans le canton. Il faut exiger que notre région qui va devenir productrice d'énergie -(aménagement du Rhône) en bénéficie pour s'industrialiser. L'artisanat doit être développé, en particulier sur le haut du canton, artisanat de service, mais aussi artisanat d'art (ébénisterie, feronnerie).

6 - Etes-vous favorable à une expansion touristique du canton (limites et moyens)?

- Le tourisme bénéficie dans notre canton de conditions exceptionnelles: beauté des sites, richesse des traditions, multiples possibilités de loisirs de nature. Le tourisme doit être une activité à part entière de la vie économique cantonale. Son développement doit préserver les atouts naturels qui le permettront, et les intérêts des habitants. Je pense que l'implantation de terrains de campings, caravanings s'intégrant dans le cadre naturel, est possible, et serait utile au commerce local. Elle pourrait se faire en liaison avec les organisations de tourisme social.

7 - Que comptez-vous faire pour favoriser l'animation et les loisirs dans le canton ?

- Pour favoriser l'animation et les loisirs, je pense qu'il faut donner aux différentes associations qui assument cette tâche, des moyens accrus, et lutter pour que les communes aient les moyens de mettre à leur disposition les équipements nécessaires. Je pense qu'ainsi les associations sportives doivent être aidées et que les équipements sportifs doivent être améliorés et complétés. Les associations à vocation culturelle doivent être encouragées et il faut les aider à multiplier et varier leurs manifestations.

8 - Questions que vous auriez aimé que l'on vous pose :

J'aurais souhaité une ou plusieurs questions sur notre département, car si le conseiller général est le défenseur des intérêts de son canton, il est aussi, à l'assemblée départementale, le gestionnaire de l'ensemble des problèmes départementaux. La défense des intérêts d'un canton peut elle d'ailleurs se concevoir en dehors de la défense des intérêts de tout notre département, et au delà de notre région.

Monsieur Guy FOLLIET

1 - Pouvez-vous vous présenter en une dizaine de lignes, tout en indiquant les motivations de votre candidature ?

- Agriculteur à LOMPNAZ où j'ai repris l'exploitation familiale (40 ha environ); je suis marié et j'ai un enfant. Je suis entré au conseil municipal à l'âge de 29 ans maire de LOMPNAZ depuis 10 ans après avoir été 4 ans premier adjoint; je suis encore le plus jeune maire du canton - une éducation et une formation reçues, tournées vers le service des autres font qu'aujourd'hui sans autre ambition que de servir la Société, j'ai répondu à la sollicitation de nombre de mes amis: je me présente à l'élection cantonale.

2 - Quelle action comptez-vous entreprendre pour lutter contre l'exode rurale et pour favoriser un renouvellement de la population agricole ?

- A l'heure actuelle, les jeunes subissent moins l'attrait de la ville. Pour favoriser cette tendance les conditions passent évidemment par l'emploi sur place ou à proximité, mais aussi par un environnement à construire ou à améliorer (domaine sportif, culturel, loisirs). En réfléchissant nous nous apercevons que les gens et notamment les jeunes restent dans les pays où règne une certaine ambiance, mais cela c'est l'oeuvre et la bonne volonté de tous qui apportent la solution. Etant agriculteur, je sais qu'en collaboration avec les services agricoles, toute attention doit être accordée dans la recherche des aides et facilités qui amélioreraient le travail et le revenu de ceux qui vivent de la terre et de ce fait favoriseraient l'installation des jeunes.

3 - Etes-vous favorable à une gestion communale élargie (syndicat intercommunal à vocations multiples) - Si oui dans quel domaine ?

- Pour ma part je suis partisan de la collaboration intercommunale dans quel cadre que ce soit et dans tous les domaines où les communes en éprouvent le besoin (équipements notamment) Il ne faut cependant pas perdre de vue que chaque conseil municipal est souverain dans la gestion et la conduite de sa commune.

4 - Le canton est déchiré scolairement entre LAGNIEU et BELLEY - Que comptez-vous faire pour l'implantation d'un collège sur le canton ?

- Pour l'implantation d'un collège sur le canton, je compte y employer tous les moyens dont je disposerai et y consacrer toute mon énergie.

5 - Le canton est déséquilibré au point de vue de la petite industrie. Que comptez-vous faire pour un rééquilibrage et pour un développement de l'artisanat ?

- Je compte favoriser dans toute la mesure du possible le développement de l'artisanat et de la petite industrie en étant à l'affût des aides et avantages pouvant être mis à la disposition de ces entreprises - Ce qu'il faut surtout, c'est trouver des gens qui aient l'esprit d'initiative, rien n'est possible sans cela.

6 - Etes-vous favorable à une expansion touristique du canton (limites et moyens) ?

- Je pense que toute situation de communes ou de particuliers à qui pourrait être profitable une réalisation touristique doit être prise en considération. Je ne crois pas que notre canton ait vocation de grand tourisme mais, même dans sa forme actuelle il est bénéfique au commerce local (restauration, artisanat.....) et de ce fait ne doit par être négligé.

7 - Que comptez-vous faire pour favoriser l'animation et les loisirs dans le canton ?

- Pour favoriser l'animation et les loisirs il faut là aussi des gens de bonne volonté, ayant l'esprit d'initiative. Ce ne sont pas que des idées ou des discours qui le favoriseront mais l'engagement et la participation effective. Bien sûr, pour les loisirs la collectivité peut être, surtout en ce qui concerne les équipements, une aide précieuse et même nécessaire. Dans le domaine culturel, un travail de recherche doit être entrepris. - Si je suis élu, une des choses que je ferai sera d'essayer de réunir les responsables des sociétés ou groupes qui existent dans le canton afin qu'ils se connaissent et qu'il y ait une coordination dans l'organisation des manifestations, ne serait-ce que par le choix de leurs dates.

8 - Questions que vous auriez aimé que l'on vous pose ?

- Une partie de la population me semble oubliée dans ce questionnaire: je veux parler des personnes du 3ème âge. Elles représentent une tranche importante des habitants de notre canton. Toutes sont-elles informées de leurs droits ? La plupart désirent rester chez elles et non aller dans une maison de retraite, certaines formes d'aides pourraient être étudiées (aides ménagères, infirmières)

---:---:---:---:---:---:---:---

Monsieur Aimé TRISCHETTI

1° pouvez-vous ^{vous} présenter en quelques lignes tout en indiquant les motivations de votre candidature ?

- Aimé TRISCHETTI, 55 ans. né à Seillonnaz de père et mère français. Agriculteur. Conseiller municipal depuis 1953. Maire de ma commune depuis 1965.

Avec mes collègues conseillers municipaux, nous avons de nombreuses réalisations à notre actif : adductions d'eau (projet important), aménagement de tous les chemins classés et non classés, extension et renforcement du réseau électrique, éclairage municipal, gîte communal, etc...

- Ma candidature est motivée par l'intérêt que je porte à notre canton que j'aime beaucoup et pour lequel j'ai collaboré avec mes amis, les maires des 11 autres communes, pour de nombreux projets assurant sa promotion. Si j'ai la chance d'être élu, je ferai tout ce qu'il est possible de faire pour maintenir l'unité.

2° Quelle(s) action(s) comptez-vous entreprendre pour lutter contre l'exode rural et pour favoriser un renouvellement de la population agricole ?

- l'exode rural est un phénomène difficile à maîtriser. Depuis 2 ans, dans notre canton le mouvement est enrayé. On enregistre même une progression de la population dans les communes bordant le Rhône.

- Pour favoriser un renouvellement de la population agricole ? Mécaniser, moderniser les exploitations. Améliorer l'habitat, pour ce la il faudrait des aides appréciables, ce que je ne peux pas vous promettre, mais j'affirme que mon action sera constante en ce sens.

3° Etes-vous favorable à une gestion communale élargie ? Syndicat intercommunal à vocations multiples.

- il est évident que je suis favorable à une gestion des affaires communales élargies, faut-il encore que des bonnes volontés se manifestent pour cela !

- quant au SIVOM, il existe sur le canton de Lhuis depuis longtemps, il n'a jamais été un "outil" de travail dans les mains du conseiller général. Les quelques fois où nous aurions pu réaliser des actions d'intérêt cantonal (réserves foncières- ensemble de loisirs, par exemple), les intérêts des communes de montagne sont tellement différents que toutes ces initiatives jusqu'à ce jour, furent vouées à l'échec.

4° Si oui, dans quel domaine ?

Equipement sportifs - culturels.
Réserve foncière - zone de loisirs.
Caravaning - camping - plan d'eau.

5° Le canton est déchiré scolairement entre Lagnieu et Belley. Que comptez-vous faire pour l'implantation d'un collège dans le canton ?

L'implantation d'un lycée d'Etat de 400 places est prévue, c'est un projet sur lequel nous nous penchons depuis 2 ans.

Il faut attendre les crédits !

6° Le canton est déséquilibré au point de vue de la petite industrie. Que comptez-vous faire pour un rééquilibrage et pour un développement de l'artisanat ?

Les industries sont établies dans la vallée : Serrières, Montagnieu, Briord, Saint-Benoît et Lhuis qui est un peu à l'écart d'un grand axe. Il sera très difficile de trouver des industriels pour investir dans la montagne. Seul l'artisanat, dans cette zone peut espérer prendre une place importante.

A l'heure actuelle, une action entreprise par la Chambre des Métiers doit favoriser l'installation de jeunes professionnels par des aides importantes.

7° Etes-vous favorable à une expansion touristique du canton ?

Après l'agriculture, le tourisme est la deuxième vocation de notre canton. Sur le plan départemental, une action importante est engagée pour promouvoir le tourisme.

Notre collègue Penelle, spécialiste de la question au conseil général a fait adopter un budget de 1 338 500 francs pour le comité du tourisme, alors qu'il était de 60 000 francs il y a trois ans.

Cette action, je m'engage à la continuer.

8° Que comptez-vous faire pour favoriser l'animation et les loisirs dans le canton ?

Je pense que c'est le rôle de toutes les associations locales qui sont nombreuses, et dont les diverses activités sont louables. Autant que je le pourrai, je leur apporterai mon aide.

9° Questions que vous auriez aimé que l'on vous pose ?

Personnellement je ne sollicite pas les questions. Si toutefois, il en est que vous ayez oubliées, je serai à votre disposition pour répondre. Si je suis votre élu, je serai à la disposition de tous, ma porte sera ouverte pour tous.

=====